

REGLEMENT JEU CONCOURS

Espace Thomas Brioche

Préambule

La société T.T.B., ci-après « Espace Thomas Brioche », dont le siège social est situé au Parc d'Activités de la Belle Entrée, 85140 ESSARTS EN BOCAGE, France, et immatriculée 520 265 968 R.C.S. La Roche-Sur-Yon, organise un jeu (ci-après le « Jeu » ou « Jeu Concours) sur son lieu de vente, ci-après « lieu de vente ».

Les jeux organisés sur le lieu de vente « Espace Thomas Brioche » situé 2 rue du petit bocage, La Mongie, 85140 ESSARTS EN BOCAGE, FRANCE sont gratuits et sans obligation d'achat. En prenant part aux différents jeux de Espace Thomas Brioche, les participants pourront accéder au tirage au sort permettant à l'un d'entre eux de gagner un lot, dont la nature est indiquée par affichage sur le lieu de vente. Les jeux sont accessibles sur le lieu de vente de Espace Thomas Brioche à l'adresse suivante : 2 rue du petit bocage, La Mongie, 85140 ESSARTS EN BOCAGE, France.

Il est précisé que le Jeu Concours est développé et géré par Espace Thomas Brioche.

Le présent document est le règlement du Jeu Concours, ci-après dénommé le « Règlement ». Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du Jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

L'ensemble des documents susmentionnés sont mis à disposition et accessibles à tout utilisateur et participant pendant la durée du Jeu. Il est demandé à ces derniers d'effectuer une copie de sauvegarde et/ou imprimer l'ensemble des textes susmentionnés afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.

Article 1 : Conditions d'accès

1.1.

La participation au Jeu concours est ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous:

- (i) personne physique et majeure,
- (ii) disposant d'une adresse e-mail personnelle valide,

Espace Thomas Brioche procédera, dans la limite des moyens à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères. Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, l'inscription au Jeu Concours ne pourra être validée.

1.2.

La participation au Jeu Concours est limitée à une inscription au tirage au sort telle que détaillée à l'article 2 ci-dessous.

1.3.

L'accès au Jeu concours est interdit aux salariés de Espace Thomas Brioche et à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Jeu Concours.

Article 2 : Participation

2.1.

Le Jeu Concours est ouvert à toute personne répondant à l'ensemble des conditions mentionnées à l'article 1.1 ci-dessus, à l'exclusion de toute personne mentionnée à l'article 1.3.

Pour s'inscrire au tirage au sort et tenter de gagner les lots mis en jeu à l'article 3.1, tout participant doit avoir réalisé les actions mentionnées ci-dessous:

- Remplir le bulletin de participation au jeu concours
- Lire, comprendre et accepter sans réserve le Règlement du Jeu disponible sur la page suivante : <https://www.thomasbrioche.com/reglement-jeu-concours/>

L'inscription au tirage au sort n'est effective qu'au terme de ces étapes.

Il est entendu que chaque participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. Espace Thomas Brioche se dégage de toute responsabilité dans le cas où un participant utiliserait de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide, voire usurperait l'identité d'un tiers.

2.2.

La participation au Jeu Concours s'effectue exclusivement par bulletin de participation à l'Espace Thomas Brioche de manière exclusive, le tirage au sort étant réalisé parmi les participants inscrits à ce dernier.

2.3.

La participation au Jeu concours ne sera valable que si les informations requises par Espace Thomas Brioche sont complètes et correctes.

Toutes inscriptions réalisées par l'utilisation d'informations incorrectes, falsifiées ou via des formulaires contrefaits ou falsifiés seront de plein droit déchués de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

2.4.

Tout participant s'engage à respecter le Règlement. Tout non-respect du Règlement par le Participant, et notamment toute fraude, abus, tricherie de son fait, pourra entraîner son exclusion du Jeu par décision de Espace Thomas Brioche.

En outre, en présence d'abus ou tricherie d'un ou plusieurs participant, Espace Thomas Brioche se réserve le droit de modifier ou mettre fin au Jeu concours sans préavis, notamment lorsque l'intégrité du Jeu concours est remise en cause dans son objet.

Article 3 : Détermination des gagnants – remise des lots

3.1. Lots

Le gagnant sera déterminé par tirage au sort entre les participants. Ce gagnant remporte le lot indiqué par affichage disponible sur le lieu de vente. Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte autre que toute contrepartie proposée par l'organisateur. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par Espace Thomas Brioche. Si les circonstances l'exigent, Espace Thomas Brioche se réserve le droit de remplacer le lot par d'autres dotations de valeur équivalente.

3.2. Détermination des gagnants

Le gagnant sera déterminé par un tirage au sort qui sera effectué à la date mentionnée au sein de la publication dédiée, dans la base des données des personnes inscrites aux tirages au sort.

3.3. Information des gagnants / remise des prix

Espace Thomas Brioche informera les gagnants par e-mail ou appel téléphonique, le jour du tirage au sort. A cette occasion les gagnants se verront avisés des modalités de mise en possession de leur dotation.

Les gagnants devront utiliser leur lot à partir de la date indiquée. A défaut de retour dans les délais, les gagnants perdront leur prix sans que la responsabilité de Espace Thomas Brioche soit engagée, ni une quelconque indemnisation due.

Article 4 : Modification / arrêt du Jeu concours

4.1.

Espace Thomas Brioche se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu concours dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du Jeu concours conformément aux dispositions du Règlement.

4.2.

Dans l'hypothèse où une telle annulation, modification, prorogation ou réduction de la durée du Jeu Concours devait intervenir, Espace Thomas Brioche s'engage à le notifier aux participants par courrier électronique et/ou par affichage au sein du lieu de vente et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables ou la nouvelle date de clôture du Jeu Concours.

En présence de modification du présent Règlement au regard des mentions précédentes, la poursuite du Jeu Concours par les participants inscrits vaudra acceptation des modifications réalisées, chaque participant ayant la possibilité de se désinscrire du Jeu Concours en contactant Espace Thomas Brioche.

4.3.

En cas de modification des conditions du Jeu Concours, d'annulation, d'interruption ou de réduction de la durée du Jeu Concours, la responsabilité d'Espace Thomas Brioche ne pourra être engagée et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement, ce qu'ils acceptent.

4.4.

Chacun des Participants accepte enfin que Espace Thomas Brioche puisse mettre fin au Jeu Concours, ou lui apporter des modifications à tout moment dans l'hypothèse où elle constaterait un nombre important d'abus et tricheries que cela soit lors de l'inscription au Jeu concours ou son déroulement même.

L'annulation ou la modification du Jeu Concours sera communiquée aux participants par affichage sur le lieu de vente ou par tout moyen que Espace Thomas Brioche jugerait opportun.

Article 5 : Exonération et limitation de responsabilité

Espace Thomas Brioche ne saurait être responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison :

(i) de la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des Conditions d'Utilisations au regard des informations et moyens en sa possession;

(ii) de tout défaut de fabrication, panne ou autre dysfonctionnement, à la conformité des lots aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation des lots offerts (dans les conditions normales d'utilisation) qui ne seraient pas ses propres produits.

Espace Thomas Brioche décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés par des événements indépendants de sa volonté, issus de l'utilisation du lot, ou de la prestation d'un fournisseur.

Article 6 : Frais de participation

Le Jeu Concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Le Règlement est mis gratuitement à la disposition des participants sur le lien suivant : <https://www.thomasbrioche.com/reglement-jeu-concours/>

Article 7 : Différend

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu Concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de Espace Thomas Brioche par courrier à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Jeu Concours et maximum dans un délai de trente (30) jours après la désignation des gagnants. En cas de contestation ou de réclamation concernant les prix attribués, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de Espace Thomas Brioche, par e-mail à l'adresse marketing@briochesthomas.com ou par courrier à l'adresse mentionnée en préambule dans un délai de sept (7) jours après la réception de la confirmation du prix.

Chaque participant s'engage en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du Règlement, à faire un recours amiable auprès de Espace Thomas Brioche préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

Article 8 : Données à caractère personnel

Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données personnelles (RGPD) les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant en contactant directement Espace Thomas Brioche par e-mail à l'adresse marketing@briochesthomas.com ou par courrier à l'adresse mentionnée au sein du préambule.

Les données collectées sont strictement nécessaires à la bonne réalisation du Jeu. Toute utilisation poursuivant d'autres finalités que celles exprimées au sein du présent Règlement

devront faire l'objet d'une autorisation expresse du participant. Par sa participation au Jeu, le participant accepte le Règlement et la collecte desdites données. Les données seront supprimées dans les 3 mois suivants le terme du Jeu Concours, sauf accord contraire exprès du participant.

Article 10 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est disponible publiquement sur le site internet de Espace Thomas Brioche à cette adresse : <https://www.thomasbrioche.com/reglement-jeu-concours/>